

**ARRÊTÉ PORTANT PROLONGATION DE L' ARRÊTÉ N°2025/514
DU 18 NOVEMBRE 2025
RÈGLEMENTANT TEMPORAIREMENT LE STATIONNEMENT ET LA
CIRCULATION
251 chemin de l'EDF**

Le Maire de la Commune de Beaurepaire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Route,

Vu le Code de la Voirie Routière,

Vu la loi n° 82-213 du 02 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée et complétée par la loi n° 82-623 du 22 juillet 1982, et la loi n° 83-8 du 07 janvier 1983,

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre I, huitième partie : signalisation temporaire) approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992,

Vu la demande du 28 janvier 2026 de l'entreprise SMPF représentée par Monsieur Yacin SECER demeurant 330 rue Chantarot à 38210 VOUREY,

Considérant que pour permettre les travaux de rénovation de façade,

Considérant qu'il y a lieu de réglementer le stationnement et la circulation dans un but de sécurité publique aux alentours et sur son parcours,

Considérant qu'il appartient à l'Autorité Municipale de prescrire toute mesure utile dans l'intérêt du bon ordre et de la tranquillité publique, afin d'assurer la sûreté et la commodité de passage sur le domaine public,

ARRETE

ARTICLE 1: Les dispositions de l'arrêté n°2025-514 du 18 novembre 2025, réglementant le stationnement et la circulation 251 chemin de l'EDF sont prolongées jusqu'au 28 février 2026.

Les autres dispositions restent inchangées

ARTICLE 2 : Les infractions au présent arrêté, seront constatées et poursuivies conformément aux lois et règlements en vigueur.

ARTICLE 3: Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.

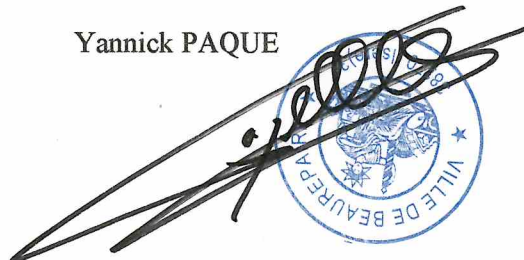
ARTICLE 4: Monsieur le Maire, les services de police et techniques municipaux et le Demandeur sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté qui sera notifié aux intéressés et transmis pour ampliation.

- Au Commandant de la brigade de gendarmerie de Beaurepaire
- Police Municipale
- Aux services techniques de la commune
- Au Lieutenant des sapeurs-pompiers de Beaurepaire

Fait à Beaurepaire, le 28 janvier 2026

Le Maire,

Yannick PAQUE



The image shows a handwritten signature in black ink over a circular official seal. The seal is blue and contains the text 'VILLE DE BEAUREPAIRE' around the perimeter and a central emblem featuring a landscape with a tree and a building. The signature is written in a cursive style.